Délibération CA 2024 / 06 / 04 – 17

Point 24 de l'Ordre du Jour :
AUTORISATION de MISE en VENTE d'un IMMEUBLE situé à CELLES-sur-Plaine
Document transmis aux Administrateurs

L'Université de Lorraine dispose d'une ferme expérimentale située à Laneuvelotte.

Cette ferme dispose d'une surface de terrain de 300 hectares dont 160 aux alentours de la ferme.

La ferme dispose également de terrains situés dans d'autres localités et notamment à celle sur Plaine dans les Vosges.

L'université est propriétaire d'environ 34 hectares mais en exploite 51.

L'ancienne maison d'habitation, la grange et l'ancienne stabulation ne sont d'aucune utilité pour la ferme.
L'université souhaite donc vendre ces immeubles ainsi que leur terrain d'assiette.

L'université a fait faire un nouveau découpage parcellaire afin de maintenir l'accès à la route pour les parcelles à vendre, tout en préservant un accès à la route pour les parcelles que l'université conserve.

Parcelles proposées à la vente conformément au plan joint (contour des parcelles en jaune) :

Terrain d'assiette de la maison de ferme et de la grange attenante : A 824 :et A 823 : 1 824 m^2

Terrain d'assiette de l'ancienne stabulation et installation de traite : A 729 – A 820 - A 822 – A 825 :2075 m^2

Objet du vote :
Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser la Présidente à procéder à l'évaluation des terrains et de procéder à la vente. Le Conseil sera tenu informé de l'évaluation et de la vente.

Commune :
CELLES SUR-PLAINE (082)

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 375A
Document vérifié et numérisé le 09/03/2022
A Epinal
Par LAURENT Marion
Inspectrice
Signé

Bureau antenne du cadastre de SAINT DIE
(Cadastre)
Place Jules Ferry
B.P. 257
88107 ST DIE DES VOSGES CEDEX
Téléphone : 03 29 55 27 26
Fax : 03 29 56 96 77
bant.saint-die-des-vosges@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été dressé (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage ——— effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage du ——— dont copie ci-jointe, dressé le ——— par ——— géomètre à ———

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la feuille 6663

1 ———, le ———

Modification demandée par procès-verbal du cadastre

Section : A
Feuille(s) : 1
Qualité du plan :

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 09/03/2022
Support numérique : ———

D'après le document d'arpentage dressé
Par : VOEO (2)
Réf. : SD15193
Le 23/12/2021

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

Délibération :
Les membres du Conseil d'Administration **donnent à l'unanimité à la Présidente l'autorisation** de procéder à l'évaluation de procéder à l'évaluation et à la vente des terrains et des bâtiments situés à Celles-sur-Plaine.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Nombre de votants *Présents* *Représentés*	24 *19* *5*
Nombre de REFUS de VOTE	**0**
Nombre de VOTES POUR	**24**
Nombre de VOTES CONTRE	**0**
Nombre d'ABSTENTIONS	**0**

Fait le 5 juin 2024

Université de Lorraine

Hélène BOULANGER
Présidente

Publicité et modalités de recours :

- **affichée le** 6 - JUIN 2024
- **mise en ligne sur l'intranet** le 5 JUIN 2024
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités** le 6 - JUIN 2024

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.
Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération : dans un délai de 2 mois suivant son affichage, ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

UNIVERSITE DE LORRAINE
34, Cours Léopold – CS 25233
54052 NANCY CEDEX
www.univ-lorraine.fr